

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 MAI 2019

N° 3

Date de convocation : 07.10.2019

Date d'affichage : 21.05.2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mai à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et MM. Gilbert ROUSSEL, Christophe VERNON, Pascal DARCHE, Roselyne TESSON, Nadège CAREME, Nelly DELAHAYE, Aline GRILLE, Annick BREITENBACH, Guillaume HOOGTERP.

Absents excusés : Mme Monique MERCIER, MM. Yannick CROIX, Denis LEROY.

Secrétaire de séance : M. Gilbert ROUSSEL.

Ordre du Jour :

- Aide en faveur des commerces de proximité : délibération.
 - Appel aux dons : restauration Notre Dame de Paris – délibération.
 - SITS (syndicat intercommunal des transports scolaires) : réaménagement des circuits, nouvelles cotisations.
 - Jobs été 2019 : délibération.
 - Urbanisme : dossiers en cours d'instruction.
 - Investissement immobilier.
 - Points Eau Incendie : inventaire et mise en conformité des PEI dans la commune.
 - Elections européennes : bureau de vote définitif.
- Questions diverses.

1) Aide en faveur des commerces de proximité :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L. 2121-34,
Vu la délibération du Conseil départemental du 10 décembre 2018 relative au soutien aux commerces de proximité,

La vitalité de notre commune constitue un facteur d'attractivité et contribue à la qualité de vie dont bénéficient les habitants.

Or, les commerces de proximité connaissent des difficultés spécifiques qui appellent un véritable appui. Aujourd'hui, une vingtaine de commerces de proximité sont installés sur notre commune.

Le Département a pris l'initiative d'une action concrète et coordonnée à l'échelle de l'ensemble du territoire eurois. Le conseil municipal partage le diagnostic relatif au besoin d'un soutien aux commerces de proximité.

Dans ce cadre, la présente délibération a pour objet d'inscrire notre commune dans cette démarche collective, d'affirmer et décrire le besoin de soutien aux commerces de proximité sur notre territoire et de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerçants éligibles de la commune (voir liste des code NAF éligibles en mairie).

Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'affirmer un besoin local de soutien aux commerces de proximité de la commune,

- **Décide** de solliciter le déploiement de l'aide départementale au bénéfice des commerces de proximité éligibles de la commune,
- **Charge** Monsieur le Maire d'en faire part à Monsieur le Président du Conseil Départemental.

2) Appel aux dons : restauration Notre Dame de Paris – Délibération.

Notre Dame de Paris en flammes, dans la nuit du 15 au 16 avril, a touché au plus profond notre identité. Symbole fort de Paris, de notre Histoire, de la France multiséculaire, de notre patrimoine, elle est notre héritage commun, notre lien au passé autant que notre inscription dans l'avenir.

Parce qu'il est d'intérêt public que la cathédrale Notre-Dame de Paris soit restaurée, les appels aux dons se multiplient. L'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalités a lancé un appel aux dons, et relaie la collecte nationale ouverte par la Fondation du patrimoine.

Après délibération, monsieur le Maire propose un vote à main levée en faveur d'une subvention exceptionnelle de la commune à la Fondation du Patrimoine, organisme chargé de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine français. Il en résulte :

- 9 voix CONTRE,
- 1 ABSTENTION.

3) SITS : Réaménagement des circuits, revalorisation des cotisations.

Mme Aline GRILLE et M. Christophe VERNON, délégués communaux au SITS, informent le conseil que la participation des familles au transport scolaire sera proratisée au quotient familial, notamment pour les élèves de primaire et collège. Par contre, les lycéens verront leurs cotisations baisser.

L'inscription au transport scolaire se fera en ligne à la prochaine rentrée. L'application n'est pas encore ouverte au public. L'adresse du site sera communiquée aux familles par les établissements scolaires ou les mairies.

Monsieur le Maire propose au conseil de demander la création d'un deuxième arrêt de bus scolaire « rue du Neubourg », de l'autre côté de la RD 840 (côté Le Neubourg) pour les enfants qui se rendent au collège et dans les écoles du regroupement. Cette demande est motivée par ;

- Dangerosité de la déviation, la traversée de la route étant trop risquée pour des jeunes enfants (arrêt de bus actuel situé dans le milieu du bourg, d'où la traversée obligatoire de la RD 840 pour s'y rendre).
- Arrêt de bus actuel trop éloigné du domicile des enfants concernés (1.5 km).
- Nouvel arrêt de bus situé sur le circuit des enfants concernés.
- Une dizaine d'enfants seraient concernés par ce nouveau point d'arrêt (2 nouveaux lots rue du Neubourg).

Après délibération, le conseil à l'unanimité donne son accord pour la création d'un nouveau point d'arrêt « rue du Neubourg » et autorise Monsieur le Maire à formuler cette demande auprès du Président du SITS pour la rentrée 2019/2020.

4) Jobs été 2019

Monsieur le Maire propose au conseil de reconduire le recrutement de jeunes crosvillais, âgés de 16 et 17 ans, voire plus âgés uniquement dans le cadre d'une aide à l'insertion sociale de jeunes placés en IME, pour assurer des travaux d'entretien dans les bâtiments publics et espaces verts communaux.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour reconduire les jobs d'été :

- du 8 au 26 juillet 2019, à raison de 2 jours par semaine, si insuffisance de personnel encadrant sur les 3 jours restants de la semaine.

Les premiers inscrits seront « les premiers servis ».

5) Urbanisme : dossiers en cours d'instruction.

- Permis de construire : M. et Mme Guillaume DOUCET
Maison d'habitation de 194 m² – rue du Val Saint Martin

- Permis de construire : SCI LIMA INVEST
Maisons jumelées de 198 m² au total – rue Augustin Dequatremare

6) Investissement immobilier :

Monsieur le Maire évoque la possibilité d'un investissement immobilier pouvant intéresser la collectivité. Le conseil trouvant cette opportunité intéressante, autorise M. le Maire à s'informer davantage afin d'avancer éventuellement dans la réflexion. Affaire à suivre...

Au sujet du projet de la maison des associations, la DUP (déclaration d'utilité publique) est en cours. La Préfecture donnera son avis dans un délai d'un mois.

7) Points Eau Incendie :

Selon le règlement départemental de DECI (défense extérieure contre l'incendie), tous bâtiments doit être à 200 m d'un point d'eau incendie. Or, la commune recense des endroits qui ne sont pas couverts dans ce périmètre :

- Route de Cesseville
- Rue du Bout Cardais
- Route de Marbeuf
- Rue des Potiers
- Chemin du Bucot
- Rue du Val Saint Martin (proche RD 840).

L'implantation de 6 points d'eau supplémentaires est donc conseillée.

Un devis sera demandé prochainement au SERPN pour prévoir cette dépense au budget. En fonction du coût, le conseil propose l'installation d'au moins 2 points d'eau par an.

8) Elections européennes :

Le bureau de vote sera ouvert au public le DIMANCHE 26 MAI 2019 de 8h à 18 h en mairie. De nouvelles cartes électorales seront éditées et adressées aux électeurs pour le 22 mai.

Le bureau de vote est complet et définitif.

Pas de questions diverses évoquées. La séance est donc levée.

Prochaine réunion du conseil municipal : JEUDI 20 JUIN 2019 à 19h 15